



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 avril 2020

L'ÉPIDÉMIE DE DENGUE CONTINUE SA PROGRESSION A LA REUNION

Du 6 au 12 avril, 751 cas de dengue ont été confirmés. L'épidémie de dengue poursuit sa progression dans l'île, avec un nombre important des cas recensés et d'hospitalisations, et une forte augmentation de passages aux urgences pour dengue observée ces dernières semaines. Bien que la majorité des cas se situe toujours dans le Sud de l'île, une recrudescence de cas est mise en évidence dans l'Ouest et dans l'Est, à Saint-Benoît. Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de l'ARS La Réunion et du SDIS poursuivent leurs interventions dans les zones fortement impactées par la dengue, en intégrant les mesures barrières contre la diffusion du covid-19.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des gestes de prévention par tous contre la dengue est indispensable pour freiner l'épidémie sur le territoire. Aussi, la préfecture de La Réunion et l'ARS rappellent à la population l'importance de consulter rapidement un médecin en cas de symptômes pour se faire dépister, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires à son domicile.

Situation épidémiologique au 21 avril 2020 (données de la Cire OI, Santé Publique France)

Sur ces dernières semaines, 23 communes sont concernés par l'épidémie de dengue :

- la majorité des cas se situe toujours dans le Sud de l'île (66%) avec toutefois une baisse de cas recensée à Saint-Louis.
- une forte augmentation de cas est observée dans l'Ouest, notamment à Saint-Leu et au Port, dans l'Est, à Saint-Benoît.

Les principaux regroupements de cas se situent à :

Région Sud

- **Saint-Louis** (Plateau Goyaves, Cité Cocos, Bel air, Camp du Gol, Petit Bon Dieu, Kerveguen, le Ouaki, Savignan, La Rivère, Les Canots, Pont Neuf, Le Ruisseau, Roches Maigres, les Cocos et le Bois de Nèfles)
- **Saint-Pierre** (Bassin Bœuf, Terre Sainte, La Vallée, Ravine Blanche, Casabona, Baster les Bas, Pierrefond, Concession, La Ligne des Bambous, La ligne Paradis, La Cafrine, Grand Bois, Ste Céline, Ravine des Cabris, Bois d'Olive)
- **Les Avirons** (La Ravine Sèche, Bois de Nèfle Cadet, Barouty, La Croix, le Ruisseau, Fond Maurice)
- **Entre Deux** (Ville, Bras long, Grand fond intérieur, La pente d'Orange)
- **L'Étang Salé** (Ravine Sheunon, Les Canots, Pied des Roches, le Bois de Nèfles, La Roche aux Oiseaux)

Depuis le début de l'année

- **4 207 cas autochtones confirmés**
- **183 hospitalisations**
- **482 passages aux urgences**
- **1 décès** directement lié à la dengue

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974

- **Saint-Joseph** (Langevin, Les Jacques, Le Plateau)
- **Le Tampon** (La Chatoire)

Région Ouest

- **Saint-Paul** (Trou d'Eau, Lotissement Bellevue, Grand Fond, Fleurimont, La Baie, Grande Fontaine, Cambaie, La Plaine)
- **Trois Bassins** (Grande Ravine, Souris Blanche)
- **La Possession** (St Laurent, Moulin Joli)
- **Saint-Leu** (Stella, Butor, Piton, Le Portail, Quartier Pêcheur, Dubuisson, La Fontaine, 4 Robinets, La Fontaine, L'Etang, Les Camélias)
- **Le Port** (Rivière des Galets, Parc Boisé, Mondon, Lotissement Corut)

Région Nord

- **Sainte-Marie** (Grande Montée, Le Verger)
- **Saint-Denis** (La Bretagne, Sainte Clotilde, chemin Finette)

Région Est

- **Saint-André** (Lotissement Satec, La cressonnière, Milles Roches, Patelin)
- **Bras Panon** (Rivière du Mât)
- **Saint-Benoit** (Boubier, Beaufonds, Ste Anne)

Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de l'ARS La Réunion et du SDIS interviennent dans les foyers épidémiques tout en intégrant dans leurs interventions de lutte anti-vectorielle les mesures barrières contre la diffusion du covid-19.

Au cours de la semaine du 6 au 12 avril, les passages aux urgences pour dengue sont en forte augmentation (plus de 100 passages) et l'activité hospitalière liée à la dengue poursuit sa progression (plus de 30 hospitalisations), principalement au CHU sud qui reste l'établissement hospitalier le plus impacté.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.
Dans le contexte Covid-19, certains médecins proposent la téléconsultation. N'hésitez pas à appeler votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical. Il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet sur RDV, téléconsultation par smartphone/ordinateur, ou visite à domicile si nécessaire) et vous orientera pour la réalisation d'un prélèvement en laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.
- **Des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien** :
 - Se protéger des piqûres de moustique (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), et continuer à se protéger même malade pour ne pas contaminer son entourage
 - Eliminer les récipients en eau autour de son habitation (vider soucoupes et petits objets pouvant contenir de l'eau, vérifier l'écoulement des gouttières...)
 - Eliminer les déchets pouvant générer des gîtes larvaires
 - Respecter les jours d'enlèvement des déchets et encombrants
 - Couvrir les réservoirs avec un tissu ou une moustiquaire, et abriter les pneus

Les gestes de prévention réalisés par tous peuvent permettre de limiter des co-infections dengue/covid-19 susceptibles d'affaiblir les personnes fragiles, et préserver le système de santé mobilisé actuellement sur ces deux épidémies.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974